

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1869

10 septembre 2010

SOMMAIRE

360 Capital Management S.A.	89679	Matsip Consulting S.A.	89707
AOL Europe S.à.r.l.	89683	Millicom International Cellular S.A.	89711
AOL Europe Services S.à r.l.	89684	Nestec Holding S.A.	89676
A. Rolf Larsen Holding S.A.	89669	NGP IX Holdings I S.à r.l.	89688
Audatex Holdings II S.à r.l.	89666	Nordic Estate Capital S.à r.l.	89701
Audit & Consulting Services S.à r.l.	89668	Pacuare S.A.	89702
Blackstone Healthcare Europe II S.à r.l.	89704	Parcom Ulysses 1 S.à r.l.	89701
Blue Stream	89682	Parcom Ulysses 2 S.à r.l.	89702
CA.P.EQ. Partners HP II S.C.A.	89677	Pelton S. à r.l.	89702
Cervinia S.A.	89685	Plantation Nord-Sumatra Ltd S.A.	89702
Domino Holding S.A.	89684	Polarsun Holding S.A.	89705
Eurofli	89684	Povazske Strojarnje Holding A.G.	89712
Europa Wanda S.à r.l.	89670	Preing S.A.	89672
European Financial Stability Facility	89684	Resinex SA	89681
European Trailer Holding S.A.	89685	Robeco Liquidity Funds	89705
FANUC CNC Europe S.A.	89710	Sinefeld Holding S.A.	89707
Global Systems S.A.	89687	SO Bois, Sàrl	89707
Global Unicorn Asset Holdings S.à r.l. ...	89685	Société Anonyme des Eaux Minérales Ga- zéifiées de Beckerich S.A.	89711
Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l.	89689	Sorep S.A.	89707
Gravograph U.S. Finance S.à.r.l.	89688	Steffes S.à r.l.	89673
Graydon S.A.	89688	Tabor Funding S.à.r.l.	89682
Hotex S.A.	89687	TCW/Crescent Mezzanine Partners VB (Luxembourg) S.à r.l.	89681
HSH Nordbank Securities S.A.	89680	Tramit Invest S.A., SPF	89682
Iberian Opportunities Fund	89674	Triumph Capital International	89712
Intruma Participations S.à r.l.	89683	UBM International Holdings SE, Luxem- bourg branch	89710
IVT S.à r.l.	89689	United Consumer Media SE, Luxembourg branch	89710
Jali S.A.	89689	Vecenergy Luxembourg S.à r.l.	89711
Jet Board S.à.r.l.	89689	White Bear S.A.	89712
Jet Board S.à.r.l.	89700	X-Com Holding S.A.	89683
Kenmore European Ventures S.à r.l.	89701	Ysata	89701
L'Abbaye S.A.	89700		
Lexfin S.A.	89700		
Mai Luxembourg SE, Luxembourg branch	89701		

Audatex Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 371.947.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.637.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of June,

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Audatex Holdings LLC, a limited liability company incorporated and governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at 160, Greentree Drive, 19904 Dover, Delaware, United States of America and registered with the trade register of Delaware under number 4113892 (hereafter the "Sole Shareholder")

here represented by Regis Galiotto, with professional address at 15 Côte d'Eich, L1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 30, 2010.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxy-holder, has requested the notary to state as follows:

I. That Audatex Holdings LLC is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Audatex Holdings II S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.637 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on March 31, 2006, published in the Memorial, Recueil Spécial C number 1240 on June 27, 2006.

The company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger (aforementioned), on June 30, 2010, not yet published (the "Company").

II. That the Company's share capital is set at three hundred seventy three million fourteen thousand fifty Euros (EUR 373,014,050) divided into fourteen million nine hundred twenty thousand five hundred sixty-two (14,920,562) shares with a par value of twenty five Euros (EUR 25) each.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of one million sixtysix thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,066,250), in order to reduce it from its amount (after the CPECs conversion) of three hundred seventy three million fourteen thousand fifty Euro (EUR 373,014,050) to three hundred seventy-one million nine hundred forty-seven thousand eight hundred Euro (EUR 371,947,800) by cancelling forty-two thousand six hundred fifty (42,650) shares of the Company, having a par value of twenty five Euro (EUR 25) and an aggregate value of one million sixty-six thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,066,250);

2. Amendment of Article 5 of the Company's articles of association to give it the following content:

"The issued share capital of the Company is set at three hundred seventy-one million nine hundred forty-seven thousand eight hundred Euro (EUR 371,947,800) divided into fourteen million eight hundred seventy-seven thousand nine hundred twelve (14,877,912) shares with a par value of twenty five Euros (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.";

3. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the Company's share capital to the extent of one million sixty-six thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,066,250), in order to reduce it from its amount (after the CPECs conversion) of three hundred seventy three million fourteen thousand fifty Euro (EUR 373,014,050) to three hundred seventy-one million nine hundred forty-seven thousand eight hundred Euro (EUR 371,947,800) by cancelling forty-two thousand six hundred fifty (42,650) shares of the Company, having a par value of twenty five Euro (EUR 25) and an aggregate value of one million sixty-six thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,066,250).

Second resolution

Further to the above decrease of the share capital capital, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at three hundred seventyone million nine hundred forty-seven thousand eight hundred Euro (EUR 371,947,800) divided into fourteen million eight hundred seventy-seven thousand nine hundred twelve (14,877,912) shares with a par value of twenty five Euros (EUR 25) each. The capital of the Company

may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.”

There being no further business the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix le trente juin

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Audatex Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Delaware, ayant son siège social au 160, Greentree Drive, 19904 Dover, Delaware, Etats-Unis et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 4113892 (l' «Associé Unique»)

ici représentée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexées aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Audatex Holdings LLC, précitée, est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Audatex Holdings II S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.637 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1240 en date du 27 juin 2006.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, susmentionné en date du 30 juin 2010, non encore publié (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est de trois cent soixante-treize millions quatorze mille cinquante Euros (EUR 373.014.050) représenté par quatorze millions neuf cent vingt mille cinq cent soixante-deux (14.920.562) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

III. La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital de la Société à concurrence de un million soixante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 1.066.250) afin de le réduire de son montant actuel de trois cent soixante-treize millions quatorze mille cinquante Euros (EUR 373,014,050) à trois cent soixante-et-onze millions neuf cent quarante-sept mille huit cents euros (EUR 371.947.800) par annulation de quarante-deux mille six cent cinquante (42.650) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et d'une valeur nominal totale de un million soixante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 1.066.250);

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner le contenu suivant:

«Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-et-onze millions neuf cent quarante-sept mille huit cents euros (EUR 371.947.800) représenté par quatorze millions huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent douze (14.877.912) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

3. Divers.

IV. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associée Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de diminuer le capital social de la Société à concurrence de un million soixante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 1.066.250) afin de le réduire de son montant actuel de trois cent soixante-treize millions quatorze mille cinquante Euros (EUR 373,014,050) à trois cent soixante-et-onze millions neuf cent quarante-sept mille huit cents euros (EUR 371.947.800) par annulation de quarante-deux mille six cent cinquante (42.650) parts sociales d'une

valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et d'une valeur nominal totale de un million soixante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 1.066.250).

Deuxième résolution

Suite à la diminution de capital ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-et-onze millions neuf cent quarante-sept mille huit cents euros (EUR 371.947.800) représenté par quatorze millions huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent douze (14.877.912) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 juillet 2010. Relation: LAC/2010/29530. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 09 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095452/139.

(100107223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Audit & Consulting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 151.342.

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Olivier CAGIOLIS, réviseur d'entreprises, demeurant à F57390 Audun-le-Tiche, 9b rue Napoléon 1^{er}.

2. Madame Franca VELLA, économiste, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 9b rue Napoléon 1^{er}.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés, Monsieur Olivier CAGIOLIS, prédit, de cinquante-et-une parts sociales (51), et Madame Franca VELLA, prédite, de quarante-neuf parts sociales (49), de la société à responsabilité limitée «Audit & Consulting Services S.à r.l.», avec siège social à L-4630 Differdange, 36 rue de la Montagne, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 janvier 2010, publié au Mémorial C numéro 640 en date du 25 mars 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151342.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article deux des statuts.
- 2) Modification de l'article trois des statuts.

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Differdange à Luxembourg et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). Le siège social est établi à Luxembourg

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-1946 Luxembourg, 9-11 rue Louvigny.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exécution comptable telles qu'elles sont définies à l'article 1^{er} de la loi du 10 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable, de révision d'entreprises telles qu'elles sont définies à l'article 1^{er} de la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises, d'audit ainsi que de conseils en matière économique et fiscale.

La société a également pour objet l'exécution de toutes activités se rattachant directement à la profession d'expert-comptable ou à celle de conseil économique et fiscal, ainsi que l'exécution de tous mandats de gestion et d'organisation administrative y compris la domiciliation de sociétés.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800.- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Cagioulis; Vella, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2010. Relation: EAC/ 2010/ 6100. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095453/55.

(100106945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

A. Rolf Larsen Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.713.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 juillet 2010

Sont renommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de John SEIL administrateur démissionnaire le 5 juillet 2010.

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010096719/22.

(100107029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Europa Wanda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.281.

In the year two thousand ten,

on the eight day of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“Europa Real Estate III S.à r.l.”, a “société à responsabilité limitée”, existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of “Europa Wanda S.à r.l.”, (the “Company”) having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 139 281, incorporated formerly under the name of “ERE III – No 5 S.à r.l.” by a deed of the undersigned notary on 12 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1623 of 02 July 2008. The articles of incorporation have been amended for the last time on 18 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1827 of 24 July 2008.

The appearing party, represented as mentioned here above, and representing the whole corporate capital required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolved to cancel the current Class A and Class B shares, so that the current subscribed capital of twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR) should be, as of today, represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) per share.

Second resolution:

The sole shareholder resolved to increase the corporate subscribed capital of the Company by an amount of two thousand five hundred euro (2'500.- EUR) in order to raise from its current amount of twelve thousand five hundred euro (12'500.- EUR) to an amount of fifteen thousand euro (15'000.- EUR).

Third resolution:

The sole shareholder resolved to issue one hundred (100) new additional shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared “Europa Real Estate III S.à r.l.”, represented as above mentioned.

“Europa Real Estate III S.à r.l.” declared to subscribe for hundred (100) new shares with a nominal value of twenty-five euros (25.- EUR) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash of the amount of two thousand five hundred euro (2'500.- EUR).

Proof of such payment in cash in the amount of TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (2'500.- EUR) has been validly given to the undersigned notary, who expressly states this.

Fourth resolution:

The sole shareholder resolved to cancel the current per value of the shares and to proceed to the exchange of the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each to fifteen thousand (15'000) new shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) per share.

Fifth resolution:

As a consequence of such capital increase and exchange of shares with their new par value, article SIX (6) of the Company's Articles of Association is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. “The subscribed capital is fixed at FIFTEEN THOUSAND EUROS (15'000.- EUR) divided into fifteen thousand (15'000) ordinary shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) per share and each fully paid up.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix,

le huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu:

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

La partie comparante, représentée comme prédécrit, déclare être l'unique associé de «Europa Wanda S.à r.l.» (la «Société») ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 139 281, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1623 du 02 juillet 2008. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1827 du 24 juillet 2008.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique a décidé de supprimer les deux Classes A et B parts sociales, de sorte que le capital social souscrit d'un montant de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) sera, à partir d'aujourd'hui, représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) par part sociale.

Deuxième résolution:

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de deux mille cinq cents euros (2'500.- EUR) afin de porter le capital social actuel de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) à un montant de quinze mille euros (15'000.- EUR).

Troisième résolution:

L'associé unique a décidé d'émettre cent (100) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu «Europa Real Estate III S.à r.l.», représenté comme indiqué ci-avant.

«Europa Real Estate III S.à r.l.» a déclaré souscrire cent (100) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cinq cents euros (2'500.- EUR).

La preuve de paiement en numéraire de la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2'500.- EUR) a été fournie au notaire soussigné qui la constate expressément.

Quatrième résolution:

L'associé unique a décidé de supprimer l'actuelle valeur nominale des parts sociales et de procéder à l'échange des cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, contre quinze mille (15'000) parts sociales nouvelles, ayant chacune une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR).

Cinquième résolution:

A la suite de l'augmentation de capital et à l'échange des parts sociales avec une nouvelle valeur nominale, l'article SIX (6), des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social souscrit est fixé à QUINZE MILLE EUROS (15'000.- EUR) divisé en quinze mille (15'000) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR), toutes entièrement libérées.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8353. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010095531/117.

(100107120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Preing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 31, route de Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 116.146.

L'an deux mille dix, le douze juillet

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme PREING S.A. (la Société), établie et ayant son siège social à L-1512 Strassen, 4, rue Pierre Federspiel,

constituée le 27 mars 2006 suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 7 juillet 2006, n° 1319 page 63304, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.146., dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte tenu devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette en date du 16 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations numéro 105 du 15 janvier 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme BACH, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux et admis au droit de vote ont été portés sur une liste de présence, signée et vérifiée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que sur les trois cent quinze (315) actions émises, toutes sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour qui est le suivant:

1. Transfert de siège social de la Société du 4, rue Federspiel, L1512 Strassen au 31 route de Echternach, L-1453 Luxembourg

2. Modification du premier paragraphe l'article 4 des statuts pour refléter la décision prise de transférer le siège afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

3. Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les décisions suivantes.

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat du 4, rue Federspiel, L-1512 Strassen à 31 route de Echternach, L-1453 Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts pour refléter la décision prise de transférer le siège afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 4. (Premier paragraphe). Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: J. Bach, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2010. LAC/2010/31312. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095687/58.

(100107317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Steffes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.647.

L'an deux mil dix, le premier juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Jean STEFFES, ingénieur technicien, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

2. Madame Marijke FERWERDA, gérante de sociétés, demeurant ensemble à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, ici représenté par Monsieur Jean STEFFES, prénommé en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 19 juin 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants, présent ou représenté comme ci-avant, agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "STEFFES S.à r.l." avec siège social à L-6730 Grevenmacher, 7, Grand'rue,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 décembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 557 du 21 juillet 2001.

Lesquels associés, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

De transférer le siège social de la société du L-6730 Grevenmacher, 7, Grand-rue au L-2453 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. STEFFES, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30000. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095742/35.

(100107341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Iberian Opportunities Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.940.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of June,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of IBERIAN OPPORTUNITIES FUND (hereafter referred to as the "Fund"), a société d'investissement à capital variable having its registered office in 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 45.940) incorporated pursuant to a deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on 21st December 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 32 on 26th January 1994.

The articles of incorporation have been amended the last time on 28th October 2002 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, number 1742 on 6th December 2002.

The meeting was presided by Patrick Reuter, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Caroline Weber, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Sébastien Moies, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To resolve on the liquidation of the Fund.

2. To appoint KPMG Advisory S.à r.l., represented by Mr John Li and Mr Eric Collard, each of them acting and signing alone, as liquidator of the Fund and to determine the liquidator's powers and remuneration.

II. The shareholders present or represented, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxyholders of the proxies of the represented shareholders and by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. It appears from the attendance list that 100% of the capital is duly represented at the present meeting.

IV. As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The meeting decided unanimously to wind up the Fund and to put the Fund into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting decided unanimously to appoint as liquidator KPMG Advisory S.à r.l., represented by Mr John Li and Mr Eric Collard, each of them acting and signing alone, having its registered office at 9, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) (the "Law"). The liquidator will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Fund.

The liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of his authorities as he may determine and for the duration he may determine.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Following the passing of the above resolutions, the meeting acknowledges that the audit of the liquidation accounts will be made by the authorised auditor of the Fund.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-septième jour de juin;

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de IBERIAN OPPORTUNITIES FUND (ci-après le "Fonds"), une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 45.940), constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 32 le 26 janvier 1994.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois le 28 octobre 2002 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, numéro 1742 le 6 décembre 2002.

L'assemblée est présidée par Patrick Reuter, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Caroline Weber, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Sébastien Moies, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclara et pria le Notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décider la liquidation du Fonds.

2. Nommer KPMG Advisory S.à r.l., représentée par M. John Li et M. Eric Collard, chacun agissant et signant seul, comme liquidateur du Fonds et déterminer les pouvoirs et la rémunération du liquidateur.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les parties présentes.

III. Il résulte de la liste de présence que 100 % du capital est valablement représenté à la présente assemblée.

IV. A la suite de ce qui précède, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée, après avoir délibéré, prit les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décida à l'unanimité de dissoudre le Fonds et de mettre le Fonds en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décida à l'unanimité de nommer comme liquidateur KPMG Advisory S.à r.l., représentée par M. John Li et M. Eric Collard, chacun agissant et signant seul, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "loi"). Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où cette autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se baser sur les comptes du Fonds.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'assemblée accepte que le contrôle des comptes de liquidation soit effectué par le réviseur d'entreprises du Fonds.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes que le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; qu'à la requête des comparants et qu'en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: P. REUTER, C. WEBER, S. MOIES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28315. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096124/114.

(100108509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Nesteck Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.385.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-sept mai.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Philippe BONHOMME, administrateur de société, demeurant à B-4140 Sprimont, 10b rue Haute Lillé.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Qu'il existe une société anonyme sous la dénomination de «NESTECK HOLDING S.A.», avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Capellen, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 618 en date du 20 avril 2002.

II. Que le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à trente-cinq mille euros (35.000.-euros) représenté par mille actions (1000), de trente-cinq euros (35.-€) chacune.

III. Que le soussigné est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la société.

IV. Qu'en tant que seul actionnaire, le soussigné déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. Que le soussigné connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VI. Que le soussigné, actionnaire unique, se considérant comme le liquidateur, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VII. Que le soussigné donne décharge expresse aux administrateurs, administrateur-délégué et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que le soussigné remet au notaire les certificats d'actions au porteur de la société en sa possession pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à B-4140 Sprimont, 10b rue Haute Lillé.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENTS EUROS (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait est passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bonhomme; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 mai 2010. Relation: EAC/ 2010/6096. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095654/44.

(100107315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

CA.P.EQ. Partners HP II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.802.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of June.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "CA.P.EQ. PARTNERS HP II S.C.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 75 802), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on April 28, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the "Mémorial") number 653 of September 13, 2000, the articles of incorporation of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on May 19, 2006, published in the Mémorial number 134 of February 7, 2007.

The Meeting is presided over by Mr. Vincent GOY, company director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Lauren GAZIN, private employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Manuel GAVIN, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That the present extraordinary general meeting has been convened by registered mail sent to all the shareholders on

and that as appears from the attendance list, ONE HUNDRED AND TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FORTY-FOUR (102,844) shares out of ONE HUNDRED AND SEVEN THOUSAND (107,000) shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.-That the agenda of the Meeting is the following:

- 1.- Decision to have the company dissolved.
- 2.- Decision to proceed with the company's liquidation.
- 3.- Discharge of the Responsible Partner and of the Supervisory Board for the period of January 1, 2010 until the date of the present meeting.
- 4.- Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his or their powers.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides a dissolution in anticipation of the company .

Second resolution

The meeting decides to put the company into liquidation as of this date.

Third resolution

The meeting decides to grant discharge to the Responsible Partner and to the Supervisory Board for the execution of their respective mandates for the period of January 1, 2010 until this date.

Fourth resolution

The meeting appoints as liquidator:

CA.P.EQ. Partners S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B number 88.238), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "CA.P.EQ. PARTNERS HP II S.C.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 75 802), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 653 du 13 septembre 2000, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mai 2006, publié au Mémorial numéro 134 du 7 février 2007.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Lauren GAZIN, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel GAVIN, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettre recommandées envoyées à tous les actionnaires en date du

et qu'il résulte de la liste de présence que CENT DEUX MILLE HUIT CENT QUARANTE-QUATRE (102.844) actions sur CENT SEPT MILLE (107.000) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. De décider de dissoudre la société

2. De décider la mise en liquidation de la Société.

3.- Décharge à l'associé commandité et aux membres du Conseil de Surveillance pour la période du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au jour de la présente assemblée.

4.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateur(s) et détermination de ses ou leurs pouvoirs.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge à l'associé commandité et aux membres du Conseil de Surveillance pour la période du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

CA.P.EQ Partners S.A. (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 88.238), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. GOY, L. GAZIN, M. GAVIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27863 Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095993/118.

(100108489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

360 Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.524.

L'an deux mil dix, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier nommé reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée 360 Capital Management S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 38 avenue de la Faïencerie L.15010 inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 109.524

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 20 juin 2005, publié au Mémorial C n°1305 du 1^{er} décembre 2005, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 13 septembre 2007, publié au Mémorial C n°2479.

L'assemblée est présidée par Mr Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant à Strassen.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mr Massimo LONGONI, précité.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision à prendre par l'assemblée générale d'acquérir, pour compte de la société, en vue du retrait et de la réduction de capital dont question au point trois à l'ordre du jour, de 811 (huit cent onze) actions entièrement libérées de la société sur un actionnaire, savoir la société «Page 5 Ltd», avec siège social à 6th Floor, 32 Ludgate Hill, London EC4M 7DR, United Kingdom, et d'un commun accord avec ce dernier au prix de EUR 10 (dix Euros) par action, soit le prix total de EUR 8.110 (huit mille cent dix Euros) à régler par la société à l'aide de réserves distribuables, conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

2. retrait des 811 actions acquises en vertu du point 1 à l'ordre du jour et réduction conséquente du capital social de la société d'un montant de EUR 8.110,-(huit mille cent dix Euros), en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 108.110 (cent huit mille cent dix Euros) à EUR 100.000 (cent mille euros) par l'annulation pure et simple des 811 actions rachetées;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'acquérir pour compte de la société, en vue du retrait, 811 (huit cent onze) actions entièrement libérées de la société portant les numéros 10.001 à 10.811,

sur le vu d'une offre de vente en vue du rachat présentée par la société «Page 5 Ltd», avec siège social à 6th Floor, 32 Ludgate Hill, London EC4M 7DR, United Kingdom,

laquelle offre, après avoir été signée NE VARIETUR par les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

au prix convenu entre parties de EUR 10 (dix Euros) par action, soit le prix total de EUR 8.110 (huit mille cent dix Euros), et le règlement par la société du prix de rachat total des actions rachetées, savoir EUR 8.110 (huit mille cent dix Euros) au vendeur prédésigné, à l'aide de réserves distribuables, conformément à l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de retirer les 811 (huit cent onze) actions acquises ci-avant et de réduire en conséquence le capital social de la société d'un montant de EUR 8.110,- (huit mille cent dix Euros),

en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 108.110 (cent huit mille cent dix Euros) à EUR 100.000 (cent mille euros),

par l'annulation pure et simple des 811 actions rachetées et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, savoir EUR 8.110 (huit mille cent dix Euros) à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-(2) et (3) de la Loi sur les sociétés.

A la suite de la résolution qui précède, pouvoir individuel est donné au conseil d'administration en vue de fixer les modalités d'annulation des actions anciennes, et d'accomplir les autres actes en vue de la réalisation des décisions qui précèdent

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à EUR 100.000 (cent mille Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, G. SADDI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 22 juin 2010, LAC/2010/27694: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 July 2010.

Référence de publication: 2010095781/81.

(100107291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

HSH Nordbank Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 14.784.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 29.03.2010

Die Generalversammlung nimmt den Austritt von Herrn Jörg Arndt, geboren am 26.11.1962 in Neumünster, Deutschland, von seinem Amt als Verwaltungsrat der Gesellschaft zum 10.02.2010 zur Kenntnis. Die Generalversammlung beschliesst folgende Herren auf unbegrenzten Zeitraum zu Verwaltungsräten der Gesellschaft zu benennen:

- Herrn Dr. Martin van Gemmeren, geboren am 23.07.1970 in Siegen, Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel- Vorsitzender des Verwaltungsrates,

- Herrn Carsten Bäcker, geboren am 02.08.1968 in Essen, Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, 2 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Herrn Constatin von Oesterreich, geboren am 22. April 1953 in Hamburg, Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

- Herrn Ulrich Geuss, geboren am 08.11.1966 in Berlin, Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

- Herrn Ulrich Voss, geboren am 10.11.1965 in Rheine, Deutschland, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel.

Die Zustimmung der CSSF zum heutigen Datum liegt vor.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03.10.2008.

Für gleichlautenden Auszug

Philipp Graf

Legal & Compliance

Référence de publication: 2010096768/27.

(100106655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Resinex SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 80.606.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire

Les Administrateurs élisent en leur sein, conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un Président en la Stichting Administratiekantoor RAVAGO, représentée par Mme Gunhilde VAN GORP, Représentant Permanent. La Stichting assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

RESINEX S.A.

- / Stichting Administratiekantoor RAVAGO

- / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration

Benoît PARMENTIER / G. VAN GORP

Administrateur / Représentant Permanent

Extract of the resolutions of the circular Board of Directors

According to the article 64 (2) of the law dated August 10th, 1915 relating to commercial companies, the Directors decide to appoint the Stichting Administratiekantoor RAVAGO, represented by Mrs. Gunhilde VAN GORP, Permanent Representative, as Chairman of the Board. The Stichting acts as Chairman for the whole period of his mandate.

Luxembourg, July 6th 2010.

For true copy

RESINEX S.A.

- / Stichting Administratiekantoor RAVAGO

- / Director Chairman of the Board of Directors

Benoit PARMENTIER / G. VAN GORP

Director / Permanent Representative

Référence de publication: 2010095923/30.

(100106405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

TCW/Crescent Mezzanine Partners VB (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 138.235.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

TCW/Crescent Mezzanine Partners VB (Luxembourg) S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2010095930/15.

(100105650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Blue Stream, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 103.330.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010095978/9.

(100107559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Tabor Funding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 400.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 133.152.

Meeting of the board of managers dated June 28, 2010

Resolutions:

The Board of Managers unanimously adopts the following resolution:

1. Transfer of the registered office of the Company to the below address:

23, avenue de la Porte-Neuve

L-2227 Luxembourg

Version française

Réunion du conseil de gérance en date du 28 juin 2010

Résolutions:

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité la résolution suivante:

1. Transfert du siège social de la Société à l'adresse suivante:

23, avenue de la Porte-Neuve

L-2227 Luxembourg

Copie certifiée conforme

TABOR FUNDING Sàrl

Pascal HOBLER / Nicholas OGDEN

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010095928/25.

(100105833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Tramit Invest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAMIT INVEST S.A., SPF

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010095931/12.

(100105631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Intruma Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.497.

—
EXTRAIT

Avec effet au 25 juin 2010, la société Intruma Corporate Services B.V., ayant son siège social à 166, Amsteldijk, NL-1079 HL Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce d'Amsterdam, sous le numéro 33248906, propriétaire de 10.000 parts sociales de la Société a transféré la propriété de 1.250 parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune:

- à la société Rooster Holding Nederland B.V. société à responsabilité limitée ayant son siège social à 166, Amsteldijk, NL-1079 NL Amsterdam, Pays-Bas immatriculée au Registre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34277402,;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet, 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010096123/17.

(100107681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

X-Com Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 74.468.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 10 Juin 2010

Par l'assemblée générale annuelle en date du 10 Juin 2010 les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélire M. Mikael Grahne en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011;
- Réélire M. François-Xavier Roger, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011;
- Réélire M. Bruno Nieuwland en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011;
- Ratifier la résignation de Auditex S.à r.l. en tant que Commissaire de la Société avec effet a partir du 31 Décembre 2008;
- Ratifier la nomination au 31 Décembre 2008 de M. John Hayward, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en tant que Commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 09 Juillet 2010.

Bruno Nieuwland

Administrateur

Référence de publication: 2010095935/21.

(100106168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2010.

AOL Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 258.509.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.270.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095959/11.

(100107675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Eurofli, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 27.019.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2010

I. Nominations statutaires

L'Assemblée prend note que les mandats des Administrateurs viennent à échéance lors de cette Assemblée.

Sont élus comme administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2011:

- Jean-Michel MAINGAIN, Président
- Jean-Marc MATHIOUDAKIS
- Patrice MARCOU

II. Nomination du réviseur d'entreprises

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'entreprises, KPMG Audit, vient à échéance à la présente Assemblée Générale Ordinaire et procède au renouvellement de son mandat pour une durée d'une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010096753/22.

(100106739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

AOL Europe Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.600,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.728.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010095960/11.

(100107676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Domino Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.172.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096041/10.

(100107577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

European Financial Stability Facility, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.414.

EXTRAIT

Il résulte des minutes de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 juillet 2010 que le siège social de la Société est transféré au 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 14 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096051/12.

(100107573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Cervinia S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 19.789.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2010

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Monsieur Dieter JAKOB, demeurant 7, Föhrenstrasse, CH-4104 OBERWIL (Suisse) et de Monsieur Hans KAEGI, demeurant 53, Au Village, CH-2935 BEURNEVESEN (Suisse) ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 mai 2010

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, administrateur-délégué, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010096746/21.

(100106850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

European Trailer Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 85.233.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096052/10.

(100107581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Global Unicorn Asset Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 75.759.

—
In the year two thousand and ten, on the sixteen day of June,
Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Unicorn Worldwide Holdings Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Anca Iusco, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Castletown, (Isle of Man) on 3 June 2010.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Global Unicorn Asset Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 75.759 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 5 May 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 8 September 2000 number 642. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then notary residing in Luxembourg, dated 19 July 2005, published in the Memorial of 4 January 2006 number 22.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company takes the following resolutions:

First Resolution

The sole shareholder resolves to approve the interim accounts of the Company as at 16 June 2010.

Second Resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder resolved to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Third Resolution

As a consequence of the previous resolution, the sole shareholder resolves to appoint Rising Tide Limited, a private limited company incorporated under the laws of the Isle of Man, with registered office at Bridge House, Bridge Street, Castletown, Isle of Man, registered with the Isle of Man companies registry under number 106507C, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The sole shareholder grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the sole shareholder.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advance on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

The Liquidator may bind the Company through his sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, whom is known to the notary by the first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le seize juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Unicorn Worldwide Holdings Limited, une limited company constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

Ici représentée par Anca Iusco, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Castletown, le 3 juin 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de Global Unicorn Asset Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.759 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 8 septembre 2000 numéro 642. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 19 juillet 2005, publié au Mémorial du 4 janvier 2006 numéro 22.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver les comptes intermédiaires de la Société en date du seize juin 2010.

Seconde résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique a décidé de nommer Rising Tide Limited, une société constituée et existant selon les lois de l'île de Man ayant son siège social au Bridge House, Bridge Street, Castletown, Ile de Man, immatriculée auprès du Isle of Man companies registry sous le numéro 106507C, à la fonction de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

L'actionnaire unique confère au Liquidateur les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur à l'actionnaire unique.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer une avance sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Le Liquidateur peut engager la Société par sa seule signature. La Société sera également engagée en toutes circonstances par la signature de toute personne disposant d'un pouvoir de signature conféré par le Liquidateur.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. IUSCO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juin 2010. Relation: LAC/2010/27876. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096090/112.

(100108499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Global Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096096/10.

(100107582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Hotex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.846.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 30 juin 2010, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:
Transfert du siège social de la société du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Polyxeni KOTOULA, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat d'administrateur et de président du conseil d'administration avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de Robert Jan Schol, avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Acceptation de la démission de L'Alliance Révision SARL, avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, de son mandat de commissaire avec effet immédiat.

Nomination de Pierre Lentz, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Nomination de Luc Hansen, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Nomination de AUDIEX S.A., avec siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, en tant que commissaire avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Pour avis conforme

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010096454/30.

(100106913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Gravograph U.S. Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096100/10.

(100107583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Graydon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096101/10.

(100107584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

NGP IX Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010096201/14.

(100107540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

IVT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6919 Roodt-sur-Syre, 4, rue A. Millesch.
R.C.S. Luxembourg B 145.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096135/10.

(100107561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Jali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8053 Bertrange, 79, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 99.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096137/10.

(100107571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Jet Board S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7664 Medernach, 20, Kraussebiërg.
R.C.S. Luxembourg B 73.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096142/10.

(100107567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 212.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 137.791.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register and having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-),

2. Goodman Princeton Participation GmbH & Co. KG (renamed from Jade 1040. GmbH & Co. Verwaltungs KG) a company governed by the laws of Germany, domiciled at c/o Goodman Germany GmbH, Rochusstraße 47, 40479 Düsseldorf (Germany) (domicile moved there from Berlin by partner's resolution so far not registered with the commercial register), currently registered with the commercial register of the Local Court of Berlin-Charlottenburg under number HRA 43811 B,

hereby represented by Mr. Hervé Precigoux, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies dated 10 June 2010 given under private seal by the aforementioned existing shareholders (the "Existing Shareholders").

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Existing Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

That the Existing Shareholders are the current shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l." governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Heine L-1720 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxem-

bourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 137.791 and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 4 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 May 2008, number 1137, page 54563 (hereafter referred to as the "Company"). The Company's articles of association have been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 26 May 2010, no yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The share capital of the Company is currently set at two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 212,500.-) represented by one thousand seven hundred (1,700) shares (parts sociales), with a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Existing Shareholders, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, have decided to vote on all items of the following agenda:

- a) Following the change in the shareholding of the Company, decision to fully restate the articles of association of the Company;
- b) Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company;
- c) Confirmation of the status as class A director (gérant de classe A) or class B director (gérant de classe B) of each member of the board of directors (conseil de gérance); and
- d) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Existing Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

Following the change in the shareholding of the Company, the Existing Shareholders RESOLVE to fully amend and restate the articles of association of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Existing Shareholders RESOLVE to amend the Company's articles of association and to restate them, so that they shall henceforth read as follows:

Art. 1. Corporate form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Companies Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.4 and 8 the exceptional rules applying to a one member company (société à responsabilité limitée unipersonnelle).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs, (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the object in the preceding paragraphs and (d) invest, directly or indirectly, in development or commercial utilisation of property or real-estate.

The object of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense so as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company has the denomination "Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares. (Parts sociales).

6.1 - Share capital

The Company's corporate capital is fixed at two hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 212,500.-) represented by one thousand seven hundred (1,700) shares (parts sociales) having a nominal value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125,-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Companies Law. In this contingency, articles 200-1 and 200-2 of the Companies Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Profit participation

Each share (part sociale) entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares (parts sociales) in existence.

6.3 - Indivisibility of shares (parts sociales)

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4 - Transfer of shares (parts sociales)

In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Companies Law.

Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

6.5 - Registration of shares (parts sociales)

All shares (parts sociales) are in registered form.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). Each director (gérant) shall be appointed by the shareholders' meeting as a class A director (gérant de classe A) or a class B director (gérant de classe B). The director(s) (gérants) need not to be shareholder(s).

The directors (gérants) shall be appointed by the general meeting of shareholders in accordance with the following rules:

7.1.1. Trust Company Limited, a company limited by shares, having its registered office at 35 Clarence Street, Sydney NSW 2000, Australia and registered under number ABN 004 027 749, acting as custodian for Goodman Europe Development Pty Limited, registered under number ABN 35 119 827 726, acting as trustee for Goodman Europe Development Trust, registered under number ABN 63 257 286 747, ("Trust Company Limited"), shall be entitled to present a list of up to three (3) candidates including at least one (1) Luxembourg resident;

7.1.2. RT Princeton CE Holdings, LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware, United States of America, registered under number SRV 100545393, ("RT Princeton CE Holdings, LLC"), shall be entitled to present a list of up to four (4) candidates including at least two (2) Luxembourg residents;

7.1.3. the general meeting of shareholders shall appoint up to two (2) class A directors (gérants de classe A) but not less than one (1) class A director (gérant de classe A), including at least one (1) Luxembourg resident, from the list of candidates nominated by Trust Company Limited and up to three (3) class B directors (gérants de classe B), including at least two (2) Luxembourg residents if at least two (2) class B directors (gérants de classe B) are appointed, from the list of candidates nominated by RT Princeton CE Holdings, LLC.

The directors (gérants) may be revoked ad nutum by the general meeting of shareholders. In such case a replacement shall be appointed in compliance with the above procedures.

In the event an class A director (gérant de classe A) resigns or is revoked, Trust Company Limited shall present a list of at least two (2) candidates and the general meeting of shareholders shall appoint a new class A director (gérant de classe A) from such list in replacement of the resigned/revoked class A director (gérant de classe A). In the event the resigned/revoked class A director (gérant de classe A) was a Luxembourg resident, the nominee shall also be a Luxembourg resident.

In the event a class B director (gérant de classe B) resigns or is revoked, RT Princeton CE Holdings, LLC shall present a list of at least two (2) candidates and the general meeting of shareholders shall appoint a new class B director (gérant de classe B) from such list in replacement of the resigned/revoked class B director (gérant de classe B). In the event the resigned/revoked class B director (gérant de classe B) was a Luxembourg resident, the nominee shall also be a Luxembourg resident.

7.2 – Powers

All powers not expressly reserved by Companies Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants) the board of directors (conseil de gérance).

7.3 - Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the directors (gérants) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound (A) by the sole signature of its sole director (gérant) or by the sole signature of any director (gérant) if only class A directors (gérants de classe A) or only class B directors (gérants de classe B) are appointed, or (B) by the joint signature of any two directors (gérants) if a class A director (gérant de classe A) and a class B director (gérant de classe B) have been appointed.

The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants) the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants) the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, secretary, procedures

The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman.

The chairman shall be appointed by the board of directors (conseil de gérance) in accordance with the following rules:

7.4.1. the position of chairman shall be held for alternate periods of six (6) months by a class A director (gérant de classe A) or a class B director (gérant de classe B), if a class A director (gérant de classe A) and a class B director (gérant de classe B) have been appointed;

7.4.2. the chairman must be resident in Luxembourg;

7.4.3. the first chairman shall be appointed among class A directors (gérants de classe A), if a class A director (gérant de classe A) and a class B director (gérant de classe B) have been appointed;

7.4.4. in case of equality of votes the chairman shall not have casting vote; and

7.4.5. in case the chairman shall not be able to attend any meeting of the board of directors (conseil de gérance) another director (gérant) of the same class shall act as chairman of the said meeting.

The board of directors (conseil de gérance) may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

The board of directors (conseil de gérance) shall meet on a regular basis and in any event, within a two (2) months period following the end of each quarter of the financial year (i.e. 31 March, 30 June, 30 September or 31 December).

The meetings of the board of directors (conseil de gérance) are convened by any director (gérant) with not less than seventy-two (72) hours notice specifying the date, time and place of the meeting and the business to be transacted at that meeting. The board of directors (conseil de gérance) may validly debate and take decisions without prior notice if all the directors (gérants) are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman, or in his absence by a class A director (gérant de classe A) and a class B director (gérant de classe B) if a class A director (gérant de classe A) and a class B director (gérant de classe B) have been appointed, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

The board of directors (conseil de gérance) can deliberate or act validly only if at least (i) a majority of the directors (gérants) is present or represented, (ii) a majority of the directors (gérants) presents are in Luxembourg at all times during the meeting, and (iii) one (1) class A director (gérant de classe A) and two (2) class B directors (gérants de classe B) are present or represented if a class A director (gérant de classe A) and class B directors (gérants de classe B) have been appointed. If the quorum of directors (gérants) is not present at all times during a meeting of the board of directors

(conseil de gérance), such meeting shall be adjourned and reconvened at such time and place in Luxembourg as determined by the directors (gérants) present (provided that notice of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each person entitled to attend the meeting not less than forty eight (48) hours before the meeting).

Resolutions shall be adopted if approved by at least a majority of the votes of the class A directors (gérants de classe A) and by a majority of the votes of class B directors (gérants de classe B) present or represented at such meeting, if class A directors (gérants de classe A) and class B directors (gérants de classe B) have been appointed.

Where there is a tie amongst the class A directors (gérants de classe A) or amongst the class B directors (gérants de classe B), if class A directors (gérants de classe A) and class B directors (gérants de classe B) have been appointed, as the case may be, between those who vote in favor and those who vote against a resolution, then such directors (gérants) shall be deemed to have voted against the proposed resolution.

Any class A director (gérant de classe A) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another class A director (gérant de classe A) as his proxy. A class A director (gérant de classe A) may also appoint another class A director (gérant de classe A) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

Any class B director (gérant de classe B) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another class B director (gérant de classe B) as his proxy. A class B director (gérant de classe B) may also appoint another class B director (gérant de classe B) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the board of directors (conseil de gérance) provided that at least a majority of the directors (gérants) signing the resolutions have signed them in Luxembourg. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by means of a conference telephone or similar communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and participation in the meeting in this manner shall be deemed to constitute presence in person at such meeting provided that at least one (1) board of directors (conseil de gérance) in a twelve (12) months period is held in person.

7.5 - Liability of directors (gérants)

The director(s) (gérant(s)) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. If the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Companies Law at the registered office of the Company, or at such other place and time in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of the month of June at 10 A.M. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. If the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Companies Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors (conseil de surveillance).

Art. 11. Financial year - Annual accounts.

11.1 - Financial year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

11.2 - Annual accounts

Each year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Companies Law.

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 - General

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution shall be taken by the general meeting of shareholders.

12.2 – Interim Dividends

The sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may, subject to the following conditions, decide to distribute advance on dividends:

- a) the annual accounts of the last financial year have been approved;
- b) interim accounts shall be drawn-up not earlier than two months before the date of the decision of the sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) to distribute an advance on dividends; and
- c) the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies Law or of the Articles.

In any case, the distribution of advance on dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Companies Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/ them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the companies law. Reference is made to the provisions of the Companies Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution

The Existing Shareholders RESOLVE to confirm the status as class A director (gérant de classe A) or class B director (gérant de classe B) of each member of the board of directors (conseil de gérance) as follows:

- Mr. Dominique Prince, class A director (gérant de classe A);
- Mr. Daniel Peeters, class A director (gérant de classe A); and
- Mr. Paul Huyghe, class A director (gérant de classe A).

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Goodman Princeton Investments (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-),

2. Goodman Princeton Participation GmbH & Co. KG (renommée de Jade 1040. GmbH & Co. Verwaltungs KG) une société régie par les lois d'Allemagne, domiciliée au c/o Goodman Germany GmbH, Rochusstraße 47, 40479 Düsseldorf (Allemagne) (domicile transféré de Berlin par résolution d'associés, non encore enregistré auprès du registre commercial), actuellement enregistrée auprès du registre commercial de la Cour Local de Berlin-Charlottenburg sous le numéro HRA 43811 B,

ici représentées par Monsieur Hervé Precigoux, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations établies sous seing privé datées du 10 juin 2010 données par les associés actuels susmentionnés (les «Associés Actuels»).

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Les Associés Actuels, représentés comme stipulé ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que les Associés Actuels sont les associés actuels d'une société à responsabilité limitée existante sous la dénomination de «Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l.» régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137791 et constituée suivant acte du notaire Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 8 mai 2008, numéro 1137, page 54563 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la Société ont pas été modifiés par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 26 mai 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux cent douze mille cinq cents Euros (EUR 212.500,-) divisé en mille sept cents (1.700) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les Associés Actuels, dûment représentés comme décrit ci-dessus, ont reconnu être dûment informés des résolutions à prendre, ont décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduits ci-après:

- a) Suite au changement dans l'actionnariat de la Société, décision de refondre totalement les statuts de la Société;
- a) Subséquente modification et refonte des statuts de la Société;
- b) Confirmation du statut de gérant de classe A ou de gérant de classe B de chaque membre du conseil de gérance; et
- c) Divers.

En conséquence, sur la base de l'ordre du jour ci-dessus, les Associés Actuels ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite au changement dans l'actionnariat de la Société, les Associés Actuels DECIDENT de modifier et de refondre totalement les statuts de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés Actuels DECIDENT de modifier et de refondre les statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois applicables à cette société (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés Commerciales»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.4 et 8 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est (a) l'acquisition et la détention des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations et (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (incluant mais n'étant pas limité à l'acquisition, les transferts, les sous-participations, les dérivés de crédit, de garantie ou autrement) de prêts, obligations et autres instruments de dette, actions, warrants et autres titres ou droits, incluant mais n'étant pas limitée, tous types d'actions, de billets à ordre, d'obligations, de titres convertibles et de swaps et autres produits dérivés, et toutes combinaisons de ce qui précède, dans chaque cas facilement négociable ou non, et les obligations (incluant mais n'étant pas limité aux obligations de couverture synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière à des entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, entre autres, la fourniture de prêts et l'octroi

de garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit à l'égard de ses propres dettes et obligations ou de celles de toutes autres sociétés du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous quelque manière ou forme que ce soit et émettre à titre privé des obligations, billets à ordre, titres, obligations et certificats aux fins énumérées dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur tout ou partie des actifs de la Société en vue et pour les fins mentionnées dans les paragraphes précédents, (c) conclure des contrats, incluant mais n'étant pas limité à, des contrats de garantie, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des garanties bancaires et des contrats de gestion de liquidités et des contrats créant des sûretés en vue et dans l'objet des paragraphes précédents et (d) investir, directement ou indirectement, dans le développement ou l'utilisation commerciale de propriété ou des biens immobiliers.

L'objet de la Société tel que spécifié dans les paragraphes précédents doit être interprété dans le sens le plus large de manière à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif qui y est directement ou indirectement lié étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée par le secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a la dénomination «Goodman Marcasite Logistics (Lux) S.à r.l.»

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social

Le capital social de la Société est fixé à deux douze mille cinq cents Euros (EUR 212.500,-) représenté par mille sept cents (1.700) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euro (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi sur les Sociétés Commerciales trouvent à s'appliquer, parmi d'autres, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devront être établis par écrit.

6.2 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.3 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.4 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés à moins que les associés représentant au moins trois quarts du capital social l'aient accordé en assemblée générale des associés.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.5 - Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance. Chaque gérant sera nommé par l'assemblée générale des associés en qualité de gérant de classe A ou en qualité de gérant de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants seront nommés par l'assemblée générale des associés suivant les règles ci-dessous:

7.1.1. Trust Company Limited, une company limited by shares, ayant son siège social à 35 Clarence Street, Sydney NSW 2000, Australie et enregistrée sous le numéro ABN 004 027 749, agissant en qualité de dépositaire pour Goodman Europe Development Pty Limited, enregistrée sous le numéro ABN 35 119 827 726 agissant en qualité de trustee pour Goodman Europe Development Trust enregistrée sous le numéro ABN 63 257 286 747 («Trust Company Limited»), sera autorisée à présenter une liste d'au maximum trois (3) candidats, incluant au moins un (1) résident luxembourgeois,

7.1.2. RT Princeton CE Holdings, LLC, a limited liability company, société régie par les lois de l'Etat du Delaware ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Conté de New Castle, Delaware, Etats-Unis, enregistrée sous le numéro SRV 100545393 («RT Princeton CE Holdings, LLC»), sera autorisé à présenter une liste d'au maximum quatre (4) candidats incluant au moins deux (2) résidents luxembourgeois,

7.1.3. l'assemblée générale des associés devra nommer jusqu'à deux (2) gérants de classe A mais pas moins d'un (1) gérant de classe A, incluant au moins un (1) résident luxembourgeois, de la liste des candidats désignés par Trust Company Limited et jusqu'à trois (3) gérants de classe B incluant au moins deux (2) résidents luxembourgeois si au moins deux (2) gérants de classe B ont été nommés, de la liste des candidats désignés par RT Princeton CE Holdings, LLC.

Les gérants peuvent être révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés. Dans ce cas un remplaçant sera nommé afin d'assurer le respect des procédures ci-dessus.

Dans le cas où un gérant de classe A démissionne ou est révoqué, Trust Company Limited devra présenter une liste d'au moins deux (2) candidats et l'assemblée générale des associés devra nommer un nouveau gérant de classe A de cette liste en remplacement du gérant de classe A démissionnaire/révoqué. Dans le cas où le gérant de classe A démissionnaire/révoqué était un résident luxembourgeois, le candidat désigné devra aussi être un résident luxembourgeois.

Dans le cas où un gérant de classe B démissionne ou est révoqué, RT Princeton CE Holdings, LLC devra présenter une liste d'au moins deux (2) candidats et l'assemblée générale des associés devra nommer un nouveau gérant de classe B de cette liste en remplacement du gérant de classe B démissionnaire/révoqué. Dans le cas où le gérant de classe B démissionnaire/révoqué était un résident luxembourgeois, le candidat désigné devra aussi être un résident luxembourgeois.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoirs de signatures

Dans les rapports avec les tiers et la justice, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

La Société sera engagée (A) par la seule signature de son gérant unique ou par la signature unique de tout gérant si seulement des gérants de classe A ou seulement des gérants de classe B sont nommés ou (B) par la signature conjointe de deux gérants si un gérant de classe A et un gérant de classe B ont été nommés.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions relatives à ce mandat.

7.4 - Président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président.

Le président sera nommé par le conseil de gérance suivant les règles ci-dessous:

7.4.1. le poste de président sera tenu pour une période alternative de six (6) mois par un gérant de classe A ou un gérant de classe B, si un gérant de classe A et un gérant de classe B ont été nommés;

7.4.2. le président doit être un résident luxembourgeois;

7.4.3. le premier président sera nommé parmi les gérants de classe A, si un gérant de classe A et un gérant de classe B ont été nommés;

7.4.4. en cas d'égalité des votes, le président n'aura pas de voix prépondérante; et

7.4.5. dans l'éventualité où le président ne serait pas en mesure d'assister à toute réunion du conseil de gérance, un autre gérant de la même classe agira en qualité de président à la dite réunion.

Le conseil de gérance peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance doit se réunir sur une base régulière et dans tous les cas, dans une période de deux (2) mois suivant la fin de chaque trimestre de l'exercice social (i.e. 31 mars, 30 juin, 30 septembre ou 31 décembre).

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout gérant dans un délai d'au moins soixante-douze (72) heures spécifiant la date, l'heure et l'endroit de la réunion ainsi que les points qui y seront traités. Le conseil de gérance

peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux formalités et conditions de convocation.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui seront signés par le président, ou en son absence par un gérant de classe A ou un gérant de classe B si un gérant de classe A et un gérant de classe B ont été nommés ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par tout gérant.

Le conseil de gérance délibère et agit valablement seulement si (i) une majorité de gérants est présente ou représentée, (ii) une majorité des gérants présents le sont à Luxembourg durant toute la durée de la réunion, et (iii) un (1) gérant de classe A et deux (2) gérants de classe B sont présents ou représentés si un gérant de classe A et des gérants de classe B ont été nommés. Si le quorum des gérants n'est pas présent pendant toute la durée de la réunion du conseil de gérance, cette réunion sera ajournée et convoquée à nouveau à la date et à l'endroit au Luxembourg tel que déterminé par les gérants présents (dans la mesure où que cette convocation à cette heure, date et endroit de la réunion convoquée à nouveau soit donnée à chaque personne autorisée à participer à la réunion au moins quarante-huit (48) heures avant la réunion).

Les résolutions seront adoptées si elles sont approuvées par au moins la majorité des votes des gérants de classe A et la majorité des votes des gérants de classe B présents ou représentés à cette réunion, si des gérants de classe A et des gérants de classe B ont été nommés.

Lorsqu'il y a une égalité de vote parmi les gérants de classe A ou parmi les gérants de classe B, si des gérants de classe A et des gérants de classe B ont été nommés, le cas échéant, entre ceux qui votent en faveur et ceux qui votent contre une résolution, alors ces gérants seront considérés comme ayant voté contre la résolution proposée.

Tout gérant de classe A pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe A comme son représentant. Un gérant de classe A pourra également désigner un autre gérant de classe A pour le représenter par téléphone, cette désignation devant dans ce cas être confirmée par écrit dans un second temps.

Tout gérant de classe B pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe B comme son représentant. Un gérant de classe B pourra également désigner un autre gérant de classe B pour le représenter par téléphone, cette désignation devant dans ce cas être confirmée par écrit dans un second temps.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront le même effet que les décisions prises à une réunion du conseil de gérance, pourvu que la majorité des gérants signant ces résolutions l'ait fait à Luxembourg. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Tous les gérants peuvent participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication par lesquelles toutes les personnes participant à la réunion par ce procédé peuvent s'entendre les uns les autres, la participation à une réunion par ce moyen sera considérée comme équivalente à une présence en personne à une telle réunion pourvu qu'au moins un (1) conseil de gérance dans une période de douze (12) mois soit tenu en personne.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote équivalent au nombre de parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives sont seulement valablement prises pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité, pour lequel un vote à l'unanimité est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, lorsque le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, au siège social de la Société ou à tout autre endroit ou heure à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le premier lundi du mois de juin à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devra se tenir le prochain jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si, de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société devront être contrôlées par un ou plusieurs commissaires conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés Com-

merciales, qui n'a pas besoin d'être associé. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires doivent agir en collège et former le conseil de surveillance.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 - Général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour être alloué à la réserve légale, et aussi longtemps que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

La décision de procéder à une distribution, qui portera aussi sur la détermination du montant de cette distribution sera prise par l'assemblée générale des associés.

12.2 - Dividendes Intérimaires

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra, sous réserve des conditions suivantes, décider de distribuer une avance sur dividendes:

- a) les comptes annuels du dernier exercice social ont été approuvés;
- b) un état comptable intérimaire doit être préparé datant de moins de deux mois au jour de la décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance de distribuer une avance sur dividendes; et
- c) le montant à distribuer ne peut excéder le montant total des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel des comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation établie par la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les Statuts.

Dans tous les cas, la distribution d'avance sur dividendes reste soumise à l'article 201 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, qui prévoit une action en répétition contre le(s) associé(s) qui ont reçus des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Cette action en répétition se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi sur les sociétés commerciales. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, le ou les associé(s) se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

Les Associé Actuels DECIDENT de confirmer le statut de gérant de classe A ou de gérant de classe B de chaque membre du conseil de gérance comme suit:

- Mr. Dominique Prince, gérant de classe A;
- Mr. Daniel Peeters, gérant de classe A; et
- Mr. Paul Huyghe, gérant de classe A.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. PRECIGOUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27448. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098160/596.

(100109700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Jet Board S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7664 Medernach, 20, Kraussebiërg.

R.C.S. Luxembourg B 73.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096143/10.

(100107568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

L'Abbaye S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 58.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096151/10.

(100107585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Lexfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.497.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée renomme comme administrateur pour une durée de cinq ans:

- Monsieur Leslie Perlman, demeurant 42, St. Mary's Houe, Vicarage Crescent, GB – SW11 3LD Londres

L'Assemblée renomme comme commissaire aux comptes pour une période de cinq ans:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010096155/15.

(100107696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Ysata, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 140.763.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010096305/9.

(100107544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Mai Luxembourg SE, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 143.107.

Les Comptes Annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010096169/13.

(100107682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Nordic Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 119.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096203/10.

(100107587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Parcom Ulysses 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 132.667.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du Gérant Unique prise en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010096210/14.

(100107545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Kenmore European Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 111.646.

Par résolutions signées en date du 1^{er} juillet 2010, l'associé unique a nommé Mr. Fraser James Kennedy, avec adresse professionnelle au 64, North Row, W1K 7DA Londres, Royaume Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010096500/17.

(100106892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Parcom Ulysses 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.642.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision du Gérant Unique prise en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010096211/14.

(100107546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pacuare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 67.924.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010096217/14.

(100107541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pelton S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.697.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096224/11.

(100107671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

P.N.S ltd S.A., Plantation Nord-Sumatra ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 142.298.

—
L'an deux mil dix, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «PLAN-TATION NORDSUMATRA Ltd S.A.» en abrégé «P.N.S. Ltd S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 4, Avenue Guillaume,

constituée à Guernsey et transférée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Jacques DEL-VAUX en date du 2 octobre 2008, publié au Mémorial C n°2611 du 25 octobre 2008,

et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 2 octobre 2008, publié au Mémorial C n°2611 du 25 octobre 2008, respectivement en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial C n° 117 du 20 janvier 2009, respectivement en date du 6 mars 2009, publié au Mémorial C n°832 du 17 avril 2009, respectivement en date du 24 juin 2009, publié au Mémorial C n°1648 du 27 août 2009, et pour la dernière fois en date du 5 mars 2010, publié au Mémorial C n°972 du 8 mai 2010..

La société a un capital social actuel de EUR 198.552.123,20 (cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent cinquante-deux mille cent vingt-trois Euros vingt Cents), représenté par

- 27.780.000 actions ordinaires;

et deux classes d'actions privilégiées rachetables dans le sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, à savoir

- 89.000 actions de classe A,

- 89.000 actions de classe B,

Chaque action ayant une valeur nominale de EUR 7,1018 avec les droits et obligations comme précisé ci-après dans les présents statuts.

L'assemblée est présidée par Mme Catherine DECUBER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 4, Avenue Guillaume.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire M. Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée désigne Mme Béatrice LEROUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 4, Avenue Guillaume, comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Madame la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision à prendre par l'assemblée d'acquérir pour compte de la Société, en vue du retrait, la totalité des actions de la classe B, savoir 89.000 actions de la classe B entièrement libérées de la Société, détenues par les sociétés SOCFINASIA et SOCFINAL, et de commun accord avec ces dernières, à un prix de EUR 265,93206 par action, soit au prix total de 23.667.953, à régler par la Société à l'aide des profits nets (y compris les profits reportés) et des réserves disponibles, conformément à l'article 72-1 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

2. Retrait des 89.000 actions de la classe B à acquérir en vertu du point 1 de l'ordre du jour, et réduction conséquente du capital social de la société d'un montant de EUR 632.060,20, en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 198.552.123,20 à EUR 197.920.063,00, par l'annulation de toutes les 89.000 actions de la classe B et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, à savoir EUR 632.060,20 à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-(2) de la Loi sur les sociétés.

3. Modification conséquente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'acquérir pour compte de la Société, en vue du retrait, la totalité des actions de la classe B, à savoir 89.000 actions de la classe B entièrement libérées de la Société,

détenues par les sociétés SOCFINASIA et SOCFINAL, les deux ayant leur siège social à Luxembourg, 4, Avenue Guillaume,

sur le vu de deux offres de vente aux fins de rachat présentées par ces dernières, au prix convenu entre parties de EUR 265,93206 par action, soit au prix total de EUR 23.667.953,

et le règlement par la Société du prix de rachat total des actions rachetées, savoir EUR 23.667.953 aux susdites sociétés vendeuses, à l'aide des profits nets et des réserves disponibles, conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de retirer les 89.000 (quatre-vingt-neuf mille) actions B acquises ci-avant, et de réduire en conséquence le capital social de la société d'un montant de EUR 632.060,20 (six cent trente-deux mille soixante Euros vingt Cents),

en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 198.552.123,20 (cent quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent cinquante-deux mille cent vingt-trois Euros vingt Cents) à EUR 197.920.063,00 (cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent vingt mille soixante-trois Euros),

par l'annulation de toutes les 89.000 actions de la classe B et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, savoir EUR 632.060,20 à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-(2) de la Loi sur les sociétés.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

5.1. Le capital souscrit est fixé à EUR 197.920.063,00 (cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent vingt mille soixante-trois Euros), représenté par

- 27.780.000 actions ordinaires;

et une classe d'actions privilégiées rachetables dans le sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés, à savoir 89.000 actions de classe A,

Chaque action ayant une valeur nominale de EUR 7,1018 avec les droits et obligations comme précisé ci-après dans les présents statuts.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 3.000,-.

Les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. DECUBER, G. SADDI, B. LEROUX, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 juin 2010, LAC/2010/28477: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096227/104.

(100108375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Blackstone Healthcare Europe II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.523.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1743 du 17 août 2007.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010096334/15.

(100106516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Polarsun Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096230/10.

(100107588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Robeco Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.175.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth of June.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ROBECO LIQUIDITY FUNDS, a société anonyme qualifying as a société d'investissement à capital variable, having its registered office at Luxembourg, registered to the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 115.175, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on March 29, 2006, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations C of the 13th of April 2006, number 757.

The meeting was opened with Mr Gregory TRIVINI, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Annick BRAQUET, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Solange WOLTER-SCHIERES, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

Liquidation of the Company

Appointment of Robeco Luxembourg S.A., represented by Mr. Norbert Wagemans and Mr. Volker Wytzes, each acting and signing alone, as liquidator and the determination of the liquidator's powers and remuneration.

II. - That the shareholder represented, the proxy of the represented shareholder and the number of his shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That pursuant to the attendance list, all the 487,529 outstanding shares are represented at the present meeting, which is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve and liquidate the Company as of this date.

Second resolution

The meeting decides to appoint as liquidator:

ROBECO LUXEMBOURG S.A., having its registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, represented by Mr. Norbert Wagemans and Mr. Volker Wytzes, each acting and signing alone.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers they determine and for the period they will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable ROBECO LIQUIDITY FUNDS, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 115175, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C en date du 13 avril 2006, numéro 757.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gregory TRIVINI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui nomme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Liquidation de la société

Nomination de Robeco Luxembourg S.A., représentée par Monsieur Norbert Wagemans et Monsieur Volker Wytzes, chacun agissant et signant individuellement, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs et rémunération.

II. - Que l'actionnaire représentés, les mandataires de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée parle mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que suivant la liste de présence, toutes les 487.529 actions en circulation sont représentées à la présente Assemblée, laquelle est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution et la liquidation de la Société à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

ROBECO LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, représentée par Monsieur Norbert Wagemans et Monsieur Volker Wytzes, chacun agissant et signant individuellement.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: G. TRIVINI, A. BRAQUET, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2010. Relation: LAC/2010/28314. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096242/107.

(100108503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Sinefeld Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096261/10.

(100107589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

SO Bois, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 62.

R.C.S. Luxembourg B 95.791.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096262/10.

(100107594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Sorep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 49.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Référence de publication: 2010096267/10.

(100107569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Matsip Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 107.063.

L'an deux mille dix,

Le onze janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"ELPATHIA INVESTMENTS LIMITED", société de droit chypriote, ayant son siège social à Limassol (Chypre), Arch Makariou III, Saxemo Court, B.P. 3065,

ici représentée par Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 janvier 2010,

laquelle procuration, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. "ELPATHIA INVESTMENTS LIMITED", prénommée, est l'actionnaire unique de la société anonyme "MATSIP CONSULTING S.A.", avec siège social à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 770 du 2 août 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1844 du 26 juillet 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 107.063.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de nationalité et transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers Limassol (Chypre), cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés de Chypre.

2. Pouvoir accordé à Maître George THEMISTOCLEOUS, avocat, demeurant professionnellement à Limassol (Chypre) à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives relatives à l'inscription de la société en Chypre.

3. Attribution de tous pouvoirs à Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, prénommée, à l'effet de radier la société au Luxembourg sur base de la preuve d'inscription de la société en Chypre.

4. Démission de l'administrateur unique et du commissaire de la société et décharge à leur donner.

5. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la société, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg vers Limassol (Chypre), Arch Makariou III, Saxemo Court, B.P. 3065, et de faire adopter par la société la nationalité chypriote, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de Chypre.

Deuxième résolution:

L'actionnaire unique décide de conférer mandat à Maître George THEMISTOCLEOUS, avocat, demeurant professionnellement à Limassol (Chypre), afin d'accomplir en Chypre toutes les démarches nécessaires qui se rattachent au transfert et à l'enregistrement de la société en Chypre et de procéder à l'adaptation des statuts de la société à la réglementation locale en Chypre.

Troisième résolution:

L'actionnaire unique décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques à Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, prénommée, à l'effet de faire procéder à la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société au Registre des Sociétés de Chypre.

Quatrième résolution:

L'actionnaire unique donne décharge entière et définitive à l'administrateur unique et au commissaire, tous démissionnaires, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution:

L'actionnaire unique décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, constate par les présentes qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version en langue anglaise; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Follows the English Translation:

In the year two thousand and ten,
On the eleventh day of January,
Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Appeared:

“ELPATHIA INVESTMENTS LIMITED”, a company existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Arch Makariou III, Saxemo Court., P.O.B. 3065, Limassol (Cyprus),
represented here by Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, lawyer, with professional address in L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,
by virtue of a proxy given under private seal on 6 January 2010.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declared and asked the notary to state:

I. That “ELPATHIA INVESTMENTS LIMITED”, prenamed, is the sole shareholder of “MATSIP CONSULTING S.A.”, a “société anonyme”, having its registered office at L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre, incorporated by deed of notary André SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg, on 17 March 2005, published in the “Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C”, number 770 of 2 August 2005, modified by deed of notary Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette, on 9 July 2008, published in the “Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C”, number 1844 of 26 July 2008, registered at the Trade and Companies’ Register in Luxembourg-City under section B and number 107,063.

II. That the agenda of the present extraordinary shareholders’ meeting is as follows:

1. Changing of the nationality and transfer of the registered office of the company from the Grand-Duchy of Luxembourg to Limassol (Cyprus), this resolution being subject to the suspensory condition of the registration of the company in the Registrar of Companies in Cyprus.

2. Powers granted to Maître George THEMISTOCLEOUS, lawyer, residing professionally in Limassol (Cyprus) to accomplish all the administrative formalities relating to the registration of the company in Cyprus.

3. Granting of all powers to Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, prenamed, in order to remove the company from Luxembourg, on the basis of the proof of the registration of the company in Cyprus.

4. Resignation of the sole director and auditor and discharge.

5. Miscellaneous.

The foregoing exposed, the appearing party, represented as hereabove stated, asked the notary to document the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to transfer both the administrative headquarters (registered office) of the company and the actual management headquarters of the company, with effect from today’s date, from Luxembourg to Limassol (Cyprus), Arch Makariou III, Saxemo Court, P.O.Box 3065, and to cause the company to adopt the Cyprus nationality, provided that the said change of nationality and transfer of headquarters shall not give rise, either in law or from the fiscal point of view, to the establishment of a new legal person, and all the foregoing being subject to the suspensory condition of registration of the company in the Registrar of Companies of Cyprus.

Second resolution:

The sole shareholder resolves to grant mandate to Maître George THEMISTOCLEOUS, lawyer, residing professionally in Limassol (Cyprus) to take, in Cyprus, all necessary steps which will be directly or indirectly connected to the transfer and the registration of the company in Cyprus and to proceed towards the adoption of the company’s articles of association as to the local regulation in Cyprus.

Third resolution:

The general meeting resolves to grant all powers to Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, prenamed, for the purpose of effecting the removal of the company from the Luxembourg Trade and Companies’ Register, on the basis of the proof of the registration of the company in the Registrar of Companies of Cyprus.

Fourth resolution:

The general meeting decides to grant full discharge to the sole director and the statutory auditor, all resigning, for the execution of their mandates up to this day.

Fifth resolution:

The general meeting decides that all documents related to the company in the Grand-Duchy of Luxembourg, will be kept for a period of five years at the former registered office.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will prevail.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, she signed with Us the notary the present original deed.

Signé: M.-B. Wingerter De Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 janvier 2010. Relation: LAC / 2010 / 2046. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 12 février 2010.

Référence de publication: 2010097536/133.

(100108976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

United Consumer Media SE, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.106.

Les Comptes Annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010096282/13.

(100107684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

UBM International Holdings SE, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.105.

Les Comptes Annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010096284/13.

(100107683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

FANUC CNC Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 105.115.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 14 mai 2010

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le mandat de Seiuemon Inaba, Pascal Boillat, Yoshiharu Inaba, Thomas Mathias, Ryuji Sasuga et Hideo Kojima en tant qu'administrateurs de la Société a été renouvelé.

KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été renouvelé en tant que réviseur indépendant de la Société.

Les mandats des administrateurs et du réviseur indépendant expireront à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société.

Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2010096755/19.

(100106963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Vecenergy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 120.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096290/10.

(100107591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Millicom International Cellular SA (la Société) tenue à Luxembourg le 25 Mai 2010

Par l'assemblée générale annuelle en date du 25 Mai 2010 les actionnaires de la Société ont pris la décision suivante:

- Ratifier la fonction de délégué à la gestion journalière avec un pouvoir de signature conjointe à personnes suivantes:

- * M. Lars Svenningsson;
- * M. Mikael Grahne;
- * M. François-Xavier Roger et
- * M. Bruno Nieuwland.

Luxembourg, le 06 Juillet 2010.

Lars Svenningsson

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2010096547/18.

(100106640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Société Anonyme des Eaux Minérales Gazéifiées de Beckerich S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 8, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.692.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} juin 2010 que:

Les mandats des administrateurs à savoir,

- M. Pierre PAPILLAUD, né le 01.07.1935 à Vignonet (France), demeurant à 12, rue des Bruyères, F-61000 Saint-Germain du Corbeis;
 - M. Dominique SAUVALLÉ, né le 25.02.1939 à Caen (France), demeurant à 32, rue Froide, F-14980 Rots;
 - M. Armin PHILIPP, né le 26.04.1942 à Hengerberg Bayern (Allemagne), demeurant à 9, Blumenrainstrasse, CH-905 Appenzell;
 - M. Camille GIRA, né le 02.06.1958 à Luxembourg, demeurant à 49, Huewelerstrooss, L-8521 Beckerich;
 - M. Lucien BERTEMES, né le 06.05.1958 à Pétange, demeurant à 47, rue de Diekirch, L-8550 Noerdange;
 - et M. Luc BAEYENS, né le 29.05.1962 à Uccle (Belgique), demeurant à 1, rue du Cheval Blanc, Lot 66, F-59700 Marcq en Baroeul;
 - M. Jean-Claude OLIVIER, né le 06.02.1965 à Cholet (France), demeurant à 34, rue de l'Etoile, F-49300 Cholet;
- sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

La Société de Révision et d'Expertises Sàrl, avec siège social à 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, est nommée réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010096650/25.

(100106950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

White Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010096298/10.

(100107592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Triumph Capital International, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 54.735.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par un jugement du 15 juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré en liquidation la société suivante:

- TRIUMPH CAPITAL INTERNATIONAL S.A., ayant eu son siège social L-1528 LUXEMBOURG, 5 bd de la Foire.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Carole BESCH, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Joëlle NICLOU, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ledit jugement ordonne aux créanciers de faire leur déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce avant le 5 août 2010.

Pour extrait conforme

Me Joëlle NICLOU

Liquidateur

Référence de publication: 2010096696/18.

(100107290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Povazske Strojarme Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.754.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par un jugement du 15 juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré en liquidation la société suivante:

- POVAZSKE STROJARNE HOLDING A.G., ayant eu son siège social à L-2449 LUXEMBOURG, 17 bd Royal.

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Carole BESCH, Juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Joëlle NICLOU, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ledit jugement ordonne aux créanciers de faire leur déclarations de créances au greffe du Tribunal de Commerce avant le 5 août 2010.

Pour extrait conforme

Me Joëlle NICLOU

Liquidateur

Référence de publication: 2010096596/18.

(100107286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2010.
